

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE BOIS JÉROME ST OUEN  
27620

l'EURE

Séance du **26 juillet 2022**

NOMBRES DE MEMBRES		
présents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	15	15

L'an **deux mil vingt deux**

et le **Mardi 26 juillet**

à **20 h 00**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **Monsieur WIELGUS Jean-François, Maire**

Date de la convocation
19/07/2022

Etaient présents : M. Dominique BOGAERT 1<sup>ER</sup> Adjoint ; M. DAÛY Serge, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme JORRE Béatrice ; Mme GIRARD Alexandra ; Mme CHAMPION Laure ; M. RUTARD Fabrice ; M. GUYADER Alain ; M. GAVELLE Lionel ; Mme TABOUREL Juliette ; Mme ROZANSKI Virginie ; M. CHRISTIAENS Thomas

Absents excusés : Mme PRUVOT Gaëlle donne pouvoir à Mme Juliette TABOUREL ; M. CHOPINET Jean-Noël donne pouvoir à M. DAÛY Serge ; Mme LAMARRE Nathalie donne pouvoir à Mme Laure CHAMPION

Date d'affichage
19/07/2022

Secrétaire de séance : M. Serge DAÛY

**Objet : Délibération pour valider le devis Caldéa pour la division du terrain communal situé sur les parcelles B158,**

Objet de la Délibération

Lors du conseil municipal du 15 novembre 2021, la société de Géomètres CALDEA a été retenue pour procéder à la division du terrain communal, par délibération n°2021/73.

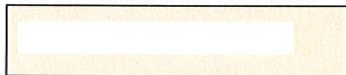
Le devis adressé à la mairie s'élève à 5.310 € HT, soit 6.372 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité des voix, valide le devis de la société Caldéa et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Bois-Jérôme-St-Ouen, le 26 juillet 2022

Délibération rendue exécutoire  
Par transmission en Préfecture



Le Maire,

Jean-François WIELGUS

Le secrétaire de séance,

Serge DAÛY